Actes officiels

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **40 (1895)**

Heft 12

PDF erstellt am: **02.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Etablir dans les villes où siègent les délégations des ministères un système rigoureux de surveillance sur les étrangers et les correspondants de journaux, en tenant des agents en permanence à la gare, en faisant journellement la visite des auberges et hôtels, et en exigeant des habitants la déclaration immédiate de l'arrivée de tout individu étranger à la localité qu'ils logent ou reçoivent chez eux. Exiger de chaque étranger, quel qu'il soit, qu'il se présente à la police pour obtenir un permis de séjour. — Prendre les mêmes précautions dans toutes les localités où débarquent les troupes sur la frontière, et surtout dans celles où s'établissent les quartiers généraux; exiger que tout fournisseur soit pourvu d'une carte d'identité à laquelle sera annexée sa photographie. Ne tolérer aucun fournisseur civil en 1re ligne, et les reléguer tous aux stations-magasins, qu'ils ne devront pas dépasser.

Dans une prochaine livraison, nous espérons pouvoir aborder les vues et prévisions de M. le général Pierron relatives au déploiement stratégique des forces françaises sur la frontière franco-italienne, et aussi, par ricochet éventuel, sur la frontière franco-suisse et savoisienne neutre.

ACTES OFFICIELS

Discipline. — Le Département militaire a adressé aux chefs d'arme et aux chefs de service, aux commandants de corps d'armée, de brigade et de régiment, et aux commandants des fortifications du Gothard et de Saint-Maurice, une circulaire rappelant les ordres de service du 5 février 1892 et du 4 février 1893, relatifs au maintien de la discipline. « Aujourd'hui, il convient d'ajouter ce qui suit, dit ensuite cette circulaire : L'instruction de l'armée et la discipline ont fait, durant ces vingt-cinq dernières années, des progrès considérables. Ces progrès, nous les devons aux ordres généraux traitant de l'instruction des troupes, au perfectionnement systématique du corps enseignant, puis, avant tout, à l'intelligence, au caractère consciencieux et à l'énergie de nos officiers instructeurs, à une active collaboration des officiers de troupes et des sous-officiers à l'instruction, et à ce fait que la troupe elle-même s'est formé une idée plus sérieuse des devoirs du service.

» Tout en faisant cette constatation, nous avons le devoir de rendre attentifs à certains défauts qui subsistent encore. Il ne règne pas partout entre les officiers et la troupe cette confiance absolue qui est nécessaire

dans toute armée. Ce manque de confiance qu'on remarque dans certains corps de troupes, pour le plus grand préjudice de notre armée, provient moins d'un défaut d'instruction de la part des officiers que d'une fausse compréhension de leur position vis-à-vis de la troupe. L'officier acquiert la confiance de ses subordonnés bien plus encore par son caractère que par ses capacités et ses connaissances militaires. Le supérieur doit toujours donner à ses subordonnés l'exemple de l'accomplissement du devoir, tant par sa conduite sérieuse que par sa sévérité inflexible envers lui-même et envers ceux qu'il commande. Il doit aussi s'acquérir l'affection et le respect de ces derniers par son esprit de justice, sa bienveillance et sa constante sollicitude.

» L'expérience montre que ceux de nos officiers qui parviennent à s'élever à cette hauteur, et ils ne sont heureusement pas en minorité, font régner la discipline et gagnent en outre la confiance de tous les bons éléments de leurs troupes.

» Certains faits récents nous engagent à insister auprès des officiers, à qui s'adresse cette circulaire, pour qu'ils cherchent à perfectionner le corps des officiers, dans le sens que nous venons d'indiquer et pour qu'à l'occasion du choix et de la promotion d'un officier on tienne compte, avant tout, de son caractère.

» D'autre part, si une troupe manifestait, comme le cas s'est déjà présenté, un esprit de mécontentement en face d'exigences justifiées, il y aurait lieu de sévir énergiquement contre cet esprit, tout en s'abstenant avec soin d'imposer à la troupe, à titre de peine, la prestation de services exagérés.

» Nous devons en outre signaler une mauvaise habitude qui a cours, au détriment de l'armée, dans certains corps de troupes. Nous voulons parler du port d'effets d'uniforme qui sont en contradiction d'une manière frappante avec le règlement actuel sur l'habillement, et qui choquent l'œil. Nous savons que cette habitude n'est pas nouvelle, et que, malheureusement, de tous temps, elle s'est fait jour dans notre armée. Nous savons aussi que, parmi les officiers qui se permettent ces infractions, il s'en trouve beaucoup qui, pour le reste, remplissent leur devoir. Toutefois, cette manière de faire nuit à notre armée et à la discipline, dont le maintien exige l'observation des règlements et des prescriptions en vigueur. Nous vous invitons, en conséquence, à ne plus tolérer à l'avenir d'infractions au règlement sur l'habillement, à punir les officiers qui rentrent au service en tenue non réglementaire, et à les obliger à faire transformer ou remplacer tout ce qui n'est pas conforme au règlement. En outre, nous recommandons à nos officiers, en général, d'avoir toujours et partout une tenue modeste et simple, qui soit conforme à notre esprit national, attitude qui contribuera le plus à leur assurer l'estime et le respect de tous.

» Du reste, en conséquence des efforts considérables que font, pour se

perfectionner, les Etats qui nous environnent, le souci de notre propre conservation exige que nous augmentions le plus possible nos forces, tout en les concentrant. Le sentiment de cette nécessité doit pénétrer notre armée et régner dans l'esprit de chacun de ses membres. C'est là une condition absolue de l'accomplissement de notre tâche. »

Démissions, nominations, transferts de commandements. — Le Conseil fédéral a accordé, avec ses remercîments pour les excellents services rendus, la démission que M. Stéphane Guzwiller, de Therwyl (Bâle-Campagne), colonel-brigadier à Berne, a sollicitée de ses fonctions de commandant de la Xme brigade d'infanterie d'élite.

Il a accordé de même la démission que M. E Milliquet, à Pully (Vaud), a sollicitée de ses fonctions de commandant du bataillon 1 de carabiniers d'élite, et il l'a rangé au nombre des officiers mis à sa disposition par l'article 58 de la loi sur l'organisation militaire fédérale. En même temps, il a confié le commandement de ce bataillon à M. J.-J. Kohler, major de carabiniers à Lausanne, actuellement premier adjudant du commandant du Ier corps d'armée.

— Le Conseil fédéral a nommé lieutenants du génie les officiers dont les noms suivent et qui ont passé avec succès l'école préparatoire d'officiers du génie de cette année :

MM. Daniel Jenny, d'Ennenda, à Glaris; Christophe Lotz, à Bâle; Jacques Ingold, de Röthenbach, à Bâle; Hermann Stieger, d'Oberriet, à Zurich; Siegfried Abt, de Bünzen, à Winterthur; Frédéric Nägeli, de Zurich, à Rüti (Zurich); Pierre de Blonay, de Blonay (Vaud), à Lausanne; Rodolphe Ulrich, à Zurich; Emile Strehler, de Hittnau, à Bâle; Armand Kündig, de Genève, à Glaris; Edouard Pochon, de Cortaillod (Neuchâtel), à Berne; Lucien Rosset, d'Oulens, à Moudon; Fritz Heider, à Winterthur; Ernest Anselmier, de Frutigen, à Berne; Robert Brönnimann, de Belp, à Berne; Théodore Weber, de Wetzikon et Zurich, à Winterthour; Auguste de Coulon, de Neuchâtel, à Bevaix; Ernest Höhn, de Wädensweil, à Zurich; Henri Borel, de Neuchâtel, à Chigny; Hermann Bosshard, à Zurich; Robert Rychener, de Signau, à Au (St-Gall); Martin Keller, de Schleitheim, à Zurich.

— Le Conseil fédéral a nommé officiers dans les troupes sanitaires les militaires dont les noms suivent et qui ont passé avec succès la troisième école préparatoire d'officiers de troupes sanitaires qui a eu lieu à Bâle :

Premiers lieutenants (médecins).

MM. Louis von Muralt, de Zurich, à Rheinau; Albert Breitenstein, de Bâle; Otto Veragut, de Thusis, à Coire; Ernest Girard, de Granges, à Soleure; Wilhelm Lenz, de Biglen, à Berne; Ernest Sidler, de Zoug; Joseph

Elmiger, d'Ermensee, à Wyl (St-Gall) ; Christian Schmidt, de Tamins, à Schönengrund (Appenzell Rh.-Ext.) ; Fritz Trautvetter, de Bâle, à Zurich ; Emile Zemp, de Lucerne ; Ulrich Ribary, d'Arni (Argovie), à Vilmergen ; François Kopp, de Hitzkirch, à Lausanne ; Eugène Lommel, de Thielle, à Spiez ; Paul Heusler, de Bâle ; Ernest Ammann, d'Ermatigen, à Zurich IV ; Auguste Diggelmann, à Zurich I ; Giovanni Pomatti, à Castasegna ; Henri Pasquier, à Bulle ; Albert Bertschinger, à Zurich V ; Jacques Kuhn, de Lindau, à Bremgarten (Argovie) ; Charles Renggli, d'Entlebuch, à Bâle ; Bartholomée Leuzinger, à Glaris.

Lieutenant (pharmacien).

M. Ernest Bloch, de Bâle.

— Les officiers de la Suisse romande dont les noms suivent seront transférés en landwehr à partir du 1er janvier 1896 :

Artillerie. — Capitaines Bonny, César, à Fribourg, et Stoffel, Richard, à Arbon.

Génie. — Capitaines Buche, Louis, à Lutry ; v. Reding, François, à Vinzel ; Autran, Georges, à Genève ; d'Allèves, Maurice, à Sion. Premiers-lieutenants Charbonnet, Victor, à Genève ; Traveletti, à Bramois.

Troupes sanitaires. — Médecins. — Capitaines César Roux, à Lausanne ; Maximin Vallat, à Delémont ; Alfred Chatelanat, au Châtelard ; Eugène Bourquin, à la Chaux-de-Fonds ; Henri Burnier, à Leysin ; Frédéric Dubois, à Cully ; Samuel Eperon, à Lausanne ; Jaques Schwenter, à Morat. — Premiers-lieutenants Simon Geinoz, à Chêne-Bourg ; Barthélemy Pitteloud, à Echallens ; Joseph Henzen, à Brigue ; Victor Broccard, à Martigny.

Pharmaciens. — Premiers-lieutenants Enrico Lucchini, à Lugano ; L. Leyvraz, à la Chaux-de-Fonds.

Vétérinaires. — Premiers-lieutenants Alfred Henchoz, à la Plaine ; Arturo Baretta, à Lugano.

Troupes d'administration. — Capitaines Arnold Huguenin, à Neuchâtel ; Marc Foudral, à Genève ; Philippe Andenmatten, à Sion : Fritz Burger, à Dombresson ; Conrad Uhlmann, à Genève. — Premier-lieutenant Aloïs Calpini, à Sion.

Secrétaires d'état-major. — Lieutenants Charles Jacky, à Bienne ; Etienne de Blonay, à Vevey ; Henri Schrantz, à Nyon.

II. TRANSFERT DANS LE LANDSTURM.

Etat-major général (chemins de fer). — Capitaine Henri Hæfliger, à Neuchâtel.

Cavalerie. — Capitaine Jules Brun, à Genève.

Artillerie. — Capitaine Alfred Bronner, à Bienne. — Premiers-lieutenants F. Haldenwang, à Neuchâtel ; Gustave Lederrey, au Tronchet ; Gottfried Itten, à Bière.

Troupes sanitaires. — Médecins. — Capitaines Emile Trachsel, au Locle; Oscar Rapin, à Lausanne; Alfred Reymond, à Vevey; Henri Monnier, à Montreux; J.-M. Blanchard, à Genève, Herman Albrecht, à Neuchâtel; J. Favrod-Coune, à Château-d'Œx; Giorgio Casella, à Bellinzone; Gustave Lachenal, à Genève.

Troupes d'administration. — Premier-lieutenant Numa Châtelain, à la Chaux-de-Fonds.

III. A DISPOSITION.

Infanterie. — Colonels Othmar Blumer, à Rorbas; William Favre, à Genève.

Troupes sanitaires. — Médecins. — Lieutenant-colonel Henri de Montmollin, à Neuchâtel.

IV. SOUMIS A LA TAXE.

Artillerie. — Premier-lieutenant Richard Stoffel, à Arbon.

Génie. — Premier-lieutenant Ed. Perret, à l'étranger.

Troupes d'administration. — Lieutenant-colonel Paul Barrelet, à Paris; lieutenant Frédéric Nestler, à Paris.

V. LIBÉRATION DU SERVICE.

Artillerie. — Lieutenant-colonel Louis Kramer, à Bienne. Major Ch. Mallet, à Jean-les-Bois. Capitaines Emile Tièche, à Bienne; Louis Amiguet, à Gryon; Samuel Mack, à Vevey; Ed. Sillig, à Bellerive.

Troupes sanitaires. — Vétérinaires. — Capitaine Auguste Michaud, à Estavayer-le-Lac.

Troupes d'administration. — Capitaine Jean Théraulaz, à Fribourg.

M. Frédéric von Tscharner, de Malans (Grisons), lieutenant-colonel dans l'état-major général, actuellement instructeur de Ire classe d'artillerie, à Coire, a été nommé chef de l'artillerie du Gothard avec promotion au grade de colonel d'artillerie.

Fribourg. — Le Conseil d'Etat a nommé au grade de lieutenant d'infanterie (fusiliers): MM. Eugène Deschenaux, de Romont; Eugène Dinichert, de Morat; Eugène Frey, de Morat.

Genève. — Ont été nommés au grade de lieutenant d'infanterie: MM. Edouard Bordier, incorporé dans le bataillon 10/I; Henri Déonna, 10/IV; Edouard Barde, 10/III; Marc Peter, 13/III; Edouard Junod, 13/II. M. Emile Gros a été nommé lieutenant de carabiniers et incorporé dans le bataillon 2/III.

Valais. — Sont nommés lieutenants d'infanterie dans le bataillon 88 : MM. Joseph Gaudin, d'Evolène ; Théodule Monnier, de Grimentz ; Basile Theytaz, d'Ayer ; Cyprien Vuardoux, St-Jean.

Est nommé lieutenant de carabiniers dans la compagnie nº 2, M. Alfred Pot, de Vouvry.

Vaud. — Le Département militaire cantonal, après avoir procédé au printemps dernier à l'organisation des nouveaux détachements du landsturm non armé, a désigné comme suit les chefs et sous-chefs de ces détachements :

ARRONDISSEMENT DE RECRUTEMENT Nº I.

1. *Troupes sanitaires.* — Détachement 1*a*, chef, Zimmer, Charles, soldat, Aubonne, 1863, médecin ; sous-chef, Roux, Charles, soldat, Nyon, 1848, pharmacien ; — dét. 1*b*, chef, Stalder, Henri, lieut.-vétérinaire, Romainmôtier, 1870 ; sous-chef, Callet, Georges, soldat, Nyon, 1847, pharmacien ; — dét. 1*c*, chef, Berthoud, Waldeau, sergent, Tolochenaz, 1848, rentier ; sous-chef, Heysé, Frédéric, soldat, Morges, 1850, coiffeur.

2. *Voituriers et palefreniers.* — Dét. 1*a*, chef, de Gingins, Albert, lieutenant, Gingins, 1859, rentier ; sous-chef, Baud, Henri, adj. s/off., Aubonne, 1850, voiturier ; — dét. 1*b*, chef, Auberson, Auguste, 1er lieut., Orbe, 1844, notaire ; sous-chef, Estoppey, Louis, sergent-major, Orbe, 1847, agr. ; — dét. 1*c*, chef, Mandrot, Henri, capitaine, Echichens, 1844, rentier ; sous-chef, Desplands, Maurice, sergent-major, Villars-Lussery, 1859, agr.

3. *Guides et porteurs.* — Dét. 1, chef, Diday, Louis, soldat, Nyon, 1860, instituteur ; sous-chef, Guibert, Aug., soldat, Villars-s/Yens, 1845, agr.

4. *Signaleurs.* — Dét. 1, chef, Vuilloud, Gustave, appointé, Vufflens-la-Ville, 1861, ingénieur ; sous-chef, Cherix, Philippe, soldat, Nyon, 1862, instituteur.

6. *Ouvriers d'ateliers.* — Dét. 1*a*, chef, Badel, César, sergent, Bassins, 1849, cordonnier ; sous-chef, Dupuis, Louis, armurier, Apples, 1858, mécanicien ; — dét. 1*b*, chef, Aubert, Léon, sergent, Chenit (Brassus), 1845, horloger ; sous-chef, Dépraz, Adonis, caporal, Lieu, 1866, menuisier ; — dét. 1*c*, chef, Piguet, Eugène, sergent-major, Morges, 1850, ferblantier ; sous-chef, Kehrwand, Eug., sergent, La Sarraz, 1845, sellier.

7. *Ouvriers pour les magasins.* — Dét. 1*a*, chef, Rosset, Edouard, soldat, Montherod, 1855, meunier ; sous-chef, Perrin, Edouard, soldat, Nyon, 1857, nég. ; — dét. 1*b*, chef, Aubert, Paul, soldat, Lieu, 1846, nég. ; sous-chef, Mouquin, Tell, soldat, Abbaye, 1870, horloger ; — dét. 1*c*, chef, Monod, Henri, fourrier, Morges, 1850 ; sous-chef, Fèser, Charles, sergent, Morges, 1849, employé à l'arsenal.

8. *Boulangers.* — Dét. 1, chef, Meylan, Jules, soldat, Chenit (Brassus), 1845, boulanger; sous-chef, Renaud, Henri, soldat, St-Oyens, 1846, boulanger.

9. *Bouchers.* — Dét. 1, chef, Liardet, Henri, soldat, Vallorbe, 1851, boucher; — sous-chef, Tanner, Edouard, soldat, Coppet, 1855, boucher.

10. *Aides de bureau.* — Dét. 1, chef, Pfister, Edouard, lieut., Nyon, 1863, nég.; sous-chef, Maquelin, Louis, adj. s/off., Nyon, 1845, nég.

12. *Vélocipédistes.* — Dét. 1, chef, Cuérel, Alfred, soldat, Morges, 1859, pharmacien; sous-chef, Kislig, Jules, soldat, Morges, 1860, notaire.

ARRONDISSEMENT DE RECRUTEMENT N° II.

1. *Troupes sanitaires.* — Dét. 2*a*, chef, Niffenegger, Edouard, directeur de l'infirmerie d'Yverdon, 1846; sous-chef, Golaz, Henri, pharmacien, 1865, Ste-Croix; — dét. 2*b*, chef, Vorlet, Louis de Jean, docteur-médecin, 1851, Payerne; sous chef, Péter, Louis de Jules, pharmacien, 1863, Moudon; — dét. 2*c*, chef, Bertholet, Adolphe de Louis, pharmacien, 1855, Echallens; sous-chef, Martinet, Léon de Jean, pharmacien, 1847, Oron.

2. *Voituriers et palefreniers.* — Dét. 2*a*. chef, Jaccard, Eugène de Félix, s/off. du train, 1849, Ste-Croix; sous-chef, Athaus, Ch^s^-L^s^ de Ch^s^, brigadier du train, 1846, Grandson; — dét. 2*b*, chef, Peytregnet, Emile, agr., maréchal-des-logis de cav., 1848, Mollondins; sous-chef, Perret, Aug. de Jean, agr., dragon, 1846, Ependes; — dét. 2*c*, chef, Inaëbnit, Ch^s^-Aug., lieut. de cav., 1865, Faoug; sous-chef. Gudit, Alfred de Jean-L^s^, brigadier de cav., 1848, Payerne; — dét. 2*d*, chef, Ruch, Jules-F^s^ de Jean, adj. s/off. du train, 1850, Moudon; sous-chef, Recordon, Aimé de L^s^, mar.-chef d'artillerie, 1850, Bercher; — dét. 2*e*, chef, Jaquier, Alexis, adj. s/off. du train, 1848, Servion; sous-chef, Roulet, Jules-Aimé, mar.-chef de cav., 1849, Echallens.

3. *Guides et porteurs.* — Dét. 2, chef, Martin, Louis, brig. de cav., 1868 Froideville; sous-chef, Margot, Auguste, horloger, 1849, Ste-Croix.

4. *Signaleurs.* — Dét. 2, chef, Mottaz, Eugène, professeur, 1862, Yverdon; sous-chef, Dériaz, François, professeur, 1857, Payerne.

6. *Ouvriers pour les ateliers.* — Dét. 2*a*, chef, Campiche, Louis, fab. de boîtes à musique, 1853, Ste-Croix; sous-chef, Heuby, Henri, maréchal, 1846, Yverdon; — dét. 2*b*, chef, Mayor, L^s^, brigadier du train, cordonnier, 1848, Payerne; sous-chef, Guiger, Henri, chapelier, 1869, Payerne; — dét. 2*c*, chef, Mellet, Charles, menuisier, 1845, Oron-la-Ville; sous-chef, Henriod, Henri, maréchal, 1853, Echallens.

7. *Ouvriers pour les magasins.* — Dét. 2*a*, chef, Cuendet, Jules, nég.-fabricant, 1854, Ste-Croix; sous-chef, Huber, William, mécanicien (contremaître), 1849, Yverdon; — dét. 2*b*, chef, Irmiger, Adolphe, nég., 1856, Payerne; sous-chef, Dumas, Placide marc. de bois, 1850, Moudon; — dét.

2c, chef, Corboz, Emile, meunier, 1852, Chesalles-s.-Oron; sous-chef, Dupuis, Ls, camionneur, 1865, Chesalles-s.-Oron.

8. *Boulangers.* — Dét. 2, chef, Piguet, Armand, nég. en blés, député, 1855, Yverdon; sous-chef, Bornand, Auguste, boulanger, 1862, Ste-Croix.

9. *Bouchers.* — Dét. 2, chef, Mayor, Félix, caporal, boucher, 1855, Echallens; sous-chef, Péter, Samuel, brig. de cavalerie, boucher, 1859, Moudon.

10. *Aides de bureau.* — Dét. 2, chef, Borgognon, Jules, sergent, conservateur des dr. réels, 1850, Yverdon; sous-chef, Mayor, Gustave, not., 1863, Echallens.

12. *Vélocipédistes.* — Dét. 2, chef, Gavillet, Emile, notaire, 1867, Mézières; sous-chef, Walther, Emmanuel, tailleur, 1861, Payerne.

ARRONDISSEMENT DE RECRUTEMENT N° III.

1. *Troupes sanitaires.* — Dét. 3a, chef, Vourloud, Paul, doct.-médecin, 1856, Cheseaux; sous-chef, Boucherle, Adrien, lieut., pharmacien, 1850, Prilly; — dét. 3b, chef, de Cérenville, Edouard, capitaine, 1848, Lausanne; sous-chef, Hahn, Louis, pharmacien, 1847, Vevey; -- dét. 3c, chef, de Crousaz, Henri, pharmacien, 1849, Lausanne; sous-chef, Blanc, Henri, professeur, 1859, Lausanne.

2. *Voituriers et palefreniers.* — Dét. 3a, chef, Kohler, Amédée, nég., lieut., 1850, Lausanne; sous-chef, Gachet, Charles, agr., mar.-chef., 1845, Prilly; — dét. 3b, chef, Chevalley, Henri, agr., mar.-chef., 1847, Puidoux; sous-chef, Vincent, Victor, agr., mar.-chef., 1847, Blonay; — dét. 3c, chef, Farjon, Franky, lieut., 1864, Lausanne; sous-chef, de Rameru, Edmond, brigadier, 1850, Villeneuve.

3. *Guides et porteurs.* — Dét. 3, chef, Byrde, François, sergent-major, garde-chasse, 1850, Château-d'Œx; sous-chef, Moreillon Dd-Frs, sergent, agr., 1850, Bex.

4. *Signaleurs.* — Dét. 3, chef, Burnier, Ernest, cap., Aigle; sous-chef, Glappey, Emile, fourrier, géomètre, 1853, Vevey.

5. *Porteurs pour la montagne.* — Dét. 3, chef, Veillon, Chs, agr., 1858, Bex; sous chef, Marmillon, Alfred, agr., 1860, Rossinières.

6. *Ouvriers pour les ateliers.* — Dét. 3a, chef, Moulin, Ls-Marc, menuisier, 1860, Lausanne; sous-chef, Peyer, Jacob, serrurier, 1852, Lausanne; — dét. 3b, chef, Maillard, Emile, sergent, ferblantier, 1863, Châtelard; sous-chef, Buttet, Victor, tapissier, 1865, Lutry; — dét. 3c, chef, Morier, Jules, charron, sergent, 1848, Bex; sous-chef, Denoréaz, Jules, appointé, maréchal, à Aigle.

7. *Ouvriers pour les magasins.* — Dét. 3a, chef, Dind, Jules, comptable; fourrier, 1849, Lausanne; sous-chef, Winandy, Paul, nég., 1862, Lausanne. — dét. 3b, chef, Spichiger, Arnold, voyageur, lieut., 1856, Vevey; sous-chef,

Monnerat, Samson, nég., 1862, Vevey ; — dét. 3*c*, chef, Michaud, Henri, négociant, 1854, Bex ; sous-chef, Borloz, Alfred, horloger, 1853, Villeneuve.

8. *Boulangers.* — Dét. 3, chef, Guilland, Paul, boulanger, 1854, Lausanne ; sous-chef, Lenoir, David, boulanger, 1862 ; Château-d'Œx.

9. *Bouchers.* — Dét. 3, chef, Oyez-Ponnaz, Isaac, boucher, 1858, Bex sous-chef, Pièce, Henri, boucher, 1851, Bex.

10. *Aides de bureau.* — Dét. 3*a*, Dür, Otto, employé, 1er lieut, 1846, Lausanne ; sous-chef, Métraux, Eugène, avocat, 1850, Lausanne ; — dét. 3*b*, chef, Ansermet, Louis, notaire, fourrier d'état-major, 1848, Vevey ; sous-chef, Dupuis, César, agent d'affaires, 1850, Vevey ; — dét. 3*c*, Soutter, Chs, nég., fourrier, 1850, Aigle ; sous-chef, Delay, Edouard, notaire, 1870, Villeneuve.

12. *Vélocipédistes.* — Dét. 3, chef, Favrat, Victor, rédacteur, 1861, Lausanne ; sous-chef, Müller, Charles, menuisier, 1862, Aigle.

— En remplacement de M. le capitaine d'artillerie Jaton, démissionnaire, le Conseil d'Etat a nommé M. le major B. Kraütler, chef du service des arsenaux, avec résidence au château de Morges. Nous félicitons notre collègue de cette haute marque de confiance, d'autant plus que ses nouvelles fonctions ne l'empêcheront pas de rester notre fidèle et actif collaborateur ; au contraire.

— Ont été nommés :

1° *Au grade de capitaine d'infanterie.* — *a)* Fusiliers : MM les premiers lieutenants Henri Gilliard, Orbe ; Eugène Gloor, Oron-la-Ville ; Xavier Brouilhet, Lausanne ; Victor van Berchem, Crans ; Eugène Banderet Champagne ; Alfred Estoppey, Lausanne. — *b)* Carabiniers : M. le premier lieutenant Louis Decollogny, Apples.

2° *Au grade de premier lieutenant d'infanterie.* — *a)* Fusiliers : MM. les lieutenants Octabe Ravall, Winterthour ; Oscar Badoux, Cremin ; Jean Muret, Morges ; Auguste Thonney, Trey ; Charles Pittet, Bussigny ; Ami Cuenet, Vernex-Montreux ; Georges Pellis, Lausanne ; Héli Barbey, Vuarrens ; Hermann Fonjallaz, Rivaz ; Louis George, Lausanne ; Louis Martin, Lausanne ; Charles Moret, Lausanne ; Robert Weber, Zurich ; Ulysse Bourgeois, Courtilles ; Samuel Clerc, Echallens ; Maurice Barraud, Orbe ; Constant Guibat, Bière ; Félix Pidoux, Treytorrens ; Emile Pitton, Oppens ; Alphonse Humbert, Corcelles-sur-Concise ; Eugène Hermann, Avenches ; Frédéric Braillard, Moudon ; Aloïs Lavanchy, Sévery ; Auguste Wuhrmann Nyon ; Emile Blanck, Orbe.

b) Carabiniers : MM. les lieutenants Emile Huguenin, La Sarraz ; Gustave Amiguet, Gryon ; Fernand Borel, Bex ; Jules Bitterlin. Lucens.

— M. Alfred de Rham, à Jouxtens, porteur du certificat de capacité, est nommé lieutenant de cavalerie (dragons) et attaché à l'escadron n° 3.

— Sont nommés au grade de lieutenant d'infanterie les aspirants ci-après désignés, porteurs du certificat de capacité prévu par l'art. 39 de la loi sur l'organisation militaire :

Fusiliers. — MM. Alfred Bonzon, Morges ; Arthur Fonjallaz, Cully ; Henri Schreiber, Berne ; Louis Michaud, Nyon ; Jean Spiro, Vufflens-la-Ville ; Henri Pelichet, Gollion ; Alfred Courvoisier, Giez ; Jean de Luze, Chigny sur Morges ; Henri Humberset, Noville ; Albert Randin, Orbe ; André Strahle, Lausanne ; Paul Guignard, Sentier ; Charles Pochon, Lausanne ; Charles Métraux, aux Planches ; Jules Guilloud, Champagne ; Albert Thévenaz, Bullet.

Carabiniers. — Louis Reymond, Orbe.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

On écrit de Berne le 3 décembre :

Les choses militaires occupent plus qu'on ne le pensait l'attention des Chambres fédérales qui ont repris leur session hier ; on en parlait un peu partout au cours de la séance du Conseil national. Dans les couloirs, dans l'hémicycle, dans les conversations particulières, on s'entretenait de l'état actuel de l'armée et de la nécessité de revenir à des habitudes plus en harmonie avec nos mœurs et surtout avec l'opinion publique.

M. le président *Bachmann*, de Thurgovie, a ouvert la séance par un discours ministériel, prêchant le respect du vote du 3 novembre, et la reprise des travaux ordinaires, sans aigreur et avec modération.

Au Conseil des Etats, M. *Jordan-Martin*, président, a ouvert la session par un éloquent discours dont nous détachons les extraits suivants :

« Messieurs et honorés collègues, — Depuis la clôture de la session extraordinaire du mois d'août dernier qui nous a réunis pour régler provisoirement nos relations commerciales avec la France et pour désigner le successeur du regretté conseiller fédéral Schenk, de nombreuses manifestations de notre vie publique se sont produites.

D'abord, nous avons suivi avec un intérêt patriotique les fêtes d'Altdorf qui nous ont reporté à plus de 600 ans en arrière, en mettant en lumière les pages les plus palpitantes de notre histoire nationale et les mémorables événements de cette époque tourmentée, toute de luttes et de combats, d'où la Suisse est sortie transformée et plus forte, grâce au courage et à l'énergie de ses glorieux fondateurs. Puissent-elles, ces fêtes inoubliables, contribuer à consolider cet esprit d'union et de concorde qui doit nous animer et sans lequel nous ne saurions être heureux !